



Y'A PAS L'FEU

Règlement Tremplin 2020

Le **Tremplin #5 Y'A PAS L'FEU** permettra à un artiste ou groupe d'artistes de se produire sur la grande scène. Il est exclusivement réservé aux amateurs bénévoles. Le gagnant fera partie de la programmation du **FESTIVAL Y'A PAS L'FEU #6** qui aura lieu les **30 et 31 mai 2020**. La participation au Tremplin est gratuite mais nécessite l'acceptation du règlement.

L'inscription au Tremplin est ouverte du **30 novembre 2019** au **29 décembre 2020**.

1) Participants

- Tout artiste non professionnel majeur peut participer au **Tremplin #5 Y'A PAS L'FEU**, à l'exclusion de l'équipe organisatrice du **FESTIVAL Y'A PAS L'FEU #6** et des artistes et/ou groupes d'artistes ayant déjà été programmés aux cinq premières éditions du **FESTIVAL Y'A PAS L'FEU #6**.
- Les mineurs peuvent toutefois concourir au **Tremplin #5 Y'A PAS L'FEU** à condition que la moitié des membres de leur formation soient majeurs. Il leur sera demandé une autorisation parentale lors de l'inscription.
- Le répertoire de l'artiste ou du groupe d'artistes ne doit être composé que d'œuvres originales.
- Les participants doivent être les dépositaires des droits liés aux œuvres utilisées et doivent garantir détenir les droits d'exploitation.
- Ils certifient, de par leur inscription au **Tremplin #5 Y'A PAS L'FEU**, être capables de jouer sur scène entre 30 et 45 minutes.
- Ils s'engagent à être disponibles pour la finale du **Tremplin #5 Y'A PAS L'FEU** qui aura lieu le **samedi 8 février 2020** et pour les journées des **30 et/ou 31 mai 2020** du **FESTIVAL Y'A PAS L'FEU #6**.
- Il(s) déclare(nt) être informé(s) et ne pas s'opposer à ce que leur prestation scénique, leur image et leurs œuvres, soient susceptibles d'être utilisées partiellement dans le cadre de la communication autour du **FESTIVAL Y'A PAS L'FEU #6**.

2) Modalités de participation

Les participants doivent envoyer trois de leurs titres originaux au format mp3 accompagnés de la fiche d'inscription remplie et signée à l'adresse mail suivante :

yapasfeu.tremplin@gmail.com

3) Déroutement du tremplin

Le **Tremplin #5 Y'A PAS L'FEU** se déroule en deux étapes :

A) Pré-sélection par un jury composé de membres de l'association Y'A PAS L'FEU

Après écoute des maquettes, le jury désignera six groupes qui participeront à la finale du **Tremplin #5 Y'A PAS L'FEU**. Il s'intéressera à la qualité d'écriture, à la créativité, à l'originalité. La qualité des enregistrements et le style musical ne seront pas pris en compte.

La liste des six finalistes sera communiquée par mail et/ou téléphone aux artistes concernés ainsi que sur la page événement Facebook « **TREMP LIN Y'A PAS L'FEU 2020** ».

B) La finale

Elle aura lieu le **samedi 8 février 2020** à la Maison des Projets de LENS.

Chaque finaliste effectuera un set de 30 minutes.

Les musiciens devront prévoir leur propre matériel, sauf en cas d'instructions contraires. L'équipe organisatrice du **Tremplin #5 Y'A PAS L'FEU** leur met à disposition le matériel de sonorisation et d'éclairage, un "technicien son" ainsi qu'un "technicien lumière" nécessaires au bon déroulement des prestations. Elle s'engage à respecter au mieux la fiche technique fournie par les artistes.

- Vote du public.

Il se fera de deux façons :

- Sur la page événement Facebook « **TREMP LIN Y'A PAS L'FEU 2020** » (*coefficient 1*), jusqu'au **7 février à 21 heures**.
- **Et surtout** par bulletin le soir de la finale (*coefficient 3*), jusqu'à la fin du set du dernier finaliste.

En fonction du classement, un nombre de points sera attribué aux finalistes (*20 pour le premier, 18 pour le deuxième et ainsi de suite jusqu'à 10 pour le sixième*).

En cas d'égalité de voix, le même nombre de points sera distribué aux ex-aequo.

Les bulletins raturés, déchirés ou illisibles, seront écartés du dépouillement.

- Vote du jury (*coefficient 4*)

Le jury, composé de membres de l'association **Y'A PAS L'FEU** ainsi que de programmeurs, jugera les artistes ou groupes d'artistes sur la

créativité, la qualité de la réalisation musicale, la qualité d'écriture et la présence scénique.

Il notera les groupes de 20 pour le premier à 10 pour le sixième en fonction du classement établi (pas d'ex-aequo) par chacun de ses membres.

- En cas d'ex-aequo, la voix du jury sera prépondérante.
- La proclamation du vainqueur du **Tremplin #5 Y'A PAS L'FEU** sera annoncée à la fin de la soirée.

4) Exclusion de responsabilité

L'association **Y'A PAS L'FEU** se réserve le droit de reporter ou d'annuler le **Tremplin #5 Y'A PAS L'FEU** en cas de force majeure, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Ce changement ferait l'objet d'une information préalable.